

## Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 168-2014  
Type d'intervention: Interpellation  
Motion ayant valeur de directive: ☐  
N° d'affaire: 2014.RRGR.893  
  
Déposée le: 01.09.2014  
  
Motion de groupe: Non  
Motion de commission: Non  
Déposée par: Rudin (Lyss, pvl) (porte-parole)

Cosignataires: 1  
  
Urgence demandée: Oui  
Urgence accordée: Oui 04.09.2014

N° d'ACE: du  
Direction: Direction de l'économie publique  
Classification: –  
Proposition du  
Conseil-exécutif:



### Rapport sur l'élevage des cochons: clarification de la situation

En été 2014, un volumineux matériel en provenance d'élevages de porc suisses a été mis à la disposition de l'organisation tier-im-fokus (TIF), qui se consacre à la défense des droits des animaux. Les photos ont été prises entre décembre 2013 et mars 2014. Outre les images d'exploitations des cantons de Lucerne, de Vaud et de Fribourg, il y en a aussi de sept exploitations bernoises. Les situations décrites par ces photos sont graves, et les images ont été publiées sur le site [www.schweine-report.ch](http://www.schweine-report.ch).

Les contrôles constituent un élément essentiel de la production animale. Les exploitations agricoles sont contrôlées par des services accrédités sur mandat des services vétérinaires cantonaux. Malgré cela, le rapport sur l'élevage des porcs témoigne de maladies, de troubles du comportement et de décès.

Par ailleurs, les subventions sont également un facteur important de la production animale. Devant le scandale public, la transparence doit être instaurée au sujet des subventions agricoles.

En particulier, les subventions versées à l'industrie porcine doivent être chiffrées. Dans ce contexte, la question se pose également de la manière dont les producteurs concernés et les services vétérinaires bernois peuvent être placés devant leurs responsabilités.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Comment l'indépendance des organisations de contrôle est-elle garantie ?
2. Quels sont les objets des contrôles dans les exploitations de production porcine ?
3. Quelle est la fréquence de ces contrôles ? Cela suffit-il pour faire respecter les dispositions légales sur la protection des animaux ?
4. Les contrôles sont-ils annoncés ?
5. Quelle est la raison de l'échec des actuels mécanismes de contrôle ?
6. Selon l'article 213, alinéa 3 de l'ordonnance fédérale sur la protection des animaux (OPAn), le service cantonal spécialisé établit chaque année un rapport où il présente ses activités de contrôle et les décisions qu'il a prises. Quelles sont les conclusions du rapport sur l'élevage porcin ?
7. Quel est le montant en subventions versées dans le canton de Berne à l'élevage d'animaux de rente et en particulier à la production porcine ?
8. Quelles sont les conditions auxquelles les éleveurs doivent se conformer pour obtenir ces subventions ?
9. Quelles sont les sanctions auxquelles s'exposent les producteurs fautifs ?
10. Les services vétérinaires bernois sont-ils amenés à s'expliquer ?

Motivation de l'urgence :

L'actualité des documents filmés montre que la situation dans la production porcine bernoise est très grave. La législation sur la protection des animaux vise à protéger la dignité et le bien-être de l'animal. C'est pourquoi il faut tirer ces questions au clair le plus rapidement possible pour éviter la souffrance de ces animaux.